



Commande publique

Décision n° 2024-281

Objet : Marché public de travaux - construction d'un multi-accueil de la petite enfance pour la ville de Sceaux- lot n°6 : Menuiseries extérieures. Déclaration d'infructuosité - 24TB11

Le maire,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.2122-22,

Vu le code de la commande publique, et notamment ses articles L.2123-1, R.2123-1 1, R.2123-4, R. 2123-5 et R.2185-1°,

Vu la délibération du conseil municipal du 3 juillet 2020 portant application des dispositions de l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales,

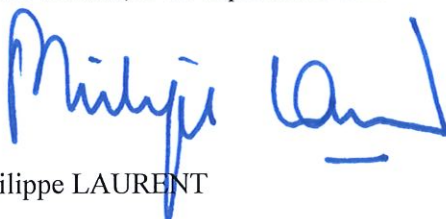
Vu l'avis de publicité initial et l'avis de publicité rectificatif transmis pour diffusion sur le profil acheteur de la mairie, maximilien.fr, sur le parisien et sur e-marchespublics.com respectivement le 3 juin 2024 portant le n° 4092761 et le 24 juin 2024 portant le n° 4102107,

Vu l'absence de candidature et d'offre pour le lot n°6 : Menuiseries extérieures du marché public de travaux 24TB11 relatif à la construction d'un multi-accueil de la petite enfance pour la ville de Sceaux.

DECIDE de déclarer sans suite la procédure du lot n°6 : Menuiseries extérieures pour cause d'infructuosité.

Fait à Sceaux, le 16 septembre 2024




Philippe LAURENT